

A Savoir

- Possibilités spécifiques de paiement :
 - par virement bancaire au RIB suivant :
 - en 3 fois par chèque à l'ordre de l'ASVAM (septembre, octobre, novembre)
 - en chèque ANCV et /ou coupon sport.
- Pour les forfaits familiaux vous disposez d'une réduction de 10€ pour le 2^{ème} adhérent et 20€ pour le 3^{ème} ou plus.
- Pour la saison 2018/2019, l'indemnité kilométrique pour les déplacements jeune sera de 0,35€/Km
- Le certificat médical est à présent renouvelable uniquement tous les 3 ans sauf en cas de nouveau licencié ou de sur-classement. Si vous n'avez pas besoin de certificat médical il vous faudra seulement remplir un questionnaire médicale
- L'équipement (maillot + short) est à acheter en début de saison et est distribué par l'entraîneur de l'équipe.

A fournir

- Fiche inscription ASVAM
- Fiche inscription FFVB
- 1 photo d'identité
- Photocopie de la pièce d'identité
- Certificat ou questionnaire médical
- 2 timbres
- Règlement
- Pour les mineurs, autorisation parentale signée